

INTÉRIMAIRES

VOS DROITS À CONGÉS POUR ÉVÈNEMENTS FAMILIAUX OU EXCEPTIONNELS

MARIAGE / PACS

Mariage ou PACS du salarié	4 jours
----------------------------	---------

Mariage d'un enfant	1 jour
---------------------	--------

PARENTALITÉ

Naissance ou adoption d'un enfant	3 jours
-----------------------------------	---------

Annnonce de la survenue d'un handicap, d'une pathologie chronique nécessitant un apprentissage thérapeutique ou d'un cancer chez un enfant	5 jours
--	---------

DÉCÈS / OBSÈQUES

Décès enfant	12 jours
--------------	----------

Décès enfant de moins de 25 ans ou enfant quel que soit l'âge ayant lui-même un enfant ou personne de moins de 25 ans à charge effective et permanente	14 jours
--	----------

Décès conjoint / partenaire / PACS / parents / frères ou sœurs	3 jours
--	---------

VOS NUMÉROS UTILES

STIMULUS : 0 801 825 037 - 24h/24 (gratuit)

Accompagnement psychologique pour faire face à des situations douloureuses vécues.
Difficultés professionnelles ou personnelles stressantes, fatigue mentale,
baisse de motivation, mal-être...

INTÉRIMAIRES SANTÉ : 01 44 20 47 40

www.interimaressante.fr



FASTT : 01 71 25 08 28 - www.fastt.org



Recherche de logement, complémentaire santé, sécurité au travail,
location de véhicule pour aller en mission, garde des enfants,
service social en cas de difficultés...

